



Direction des Familles et de la Petite Enfance
Bureau des Relations Partenariales de la PMI et des Familles
Mission Familles

2021 DFPE 25 – DFPE / DAC / DDCT – Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Subventions (196.000 euros) à trois associations « Parrains Par Mille », « Réseau Môm'Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul », signature d'une convention pluriannuelle avec l'association « Parrains Par Mille » et d'un avenant avec l'association « Réseau Môm'Artre » pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19^e, 20e arrondissements.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est engagée à permettre à tous les enfants de bien grandir et s'épanouir, à accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et les aider à concilier leurs vies familiale, professionnelle et personnelle.

Aussi, il vous est proposé d'accorder, pour l'année 2021, les subventions aux partenaires associatifs suivants :

L'association « Réseau Môm'Artre » pour :

- Le fonctionnement de six antennes (DFPE-MF) :

L'association « Réseau Môm'Artre » propose aux familles parisiennes de faciliter leur quotidien en conciliant accueil périscolaire et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique. À Paris, elle coordonne six antennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Ces lieux accueillent les enfants de 4 à 11 ans après l'école et jusqu'à 20h00 (en allant les chercher à l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'accueil périscolaire s'adapte aux contraintes des parents, offre aux enfants la pratique d'activités artistiques autour d'artistes professionnels, soutient l'emploi des artistes et renforce le lien social dans les quartiers. L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des foyers monoparentaux composés majoritairement de femmes, cheffes de familles.

En 2020 (chiffres arrêtés au 10/11/2020), 555 familles ont bénéficié de cette action, soit 754 enfants et 994 parents. Une légère diminution globale par rapport à 2019 (610 familles bénéficiaires) s'explique par les périodes de

confinement dues à la crise sanitaire. Cependant le lien vers les familles a été maintenu via des contacts et des activités à l'aide d'outils numériques.

- Les activités culturelles (DAC- SDEAPC) :

Les actions culturelles de « Réseau Môm'Artré » incluent une pédagogie artistique permettant de développer la curiosité, la créativité et l'ouverture d'esprit. Elles ont pour objectif de réduire la fracture sociale à travers la démocratisation de la pratique culturelle, de proposer des structures culturelles de proximité et de créer de l'activité professionnelle pour des artistes.

- Cinq projets spécifiques (DDCT-SPV et DDCT-SVA) :

Ces projets visent à favoriser l'accès à l'art et la culture, à renforcer la communication entre parents et enfants avec des temps d'activités communs, à offrir un cadre rassurant pour les initiatives des habitants des quartiers populaires et à créer de la solidarité entre les familles et leur permettre de bénéficier de l'offre culturelle locale.

1. « Éducation et Parentalité » (Môm'Ganne 20e Portes) : accompagnement des enfants et des familles du quartier avec un service de garde à horaires atypiques favorisant la conciliation des temps de vie professionnelle et personnelle des parents ; des temps individuels et collectifs pour les enfants pour les devoirs et des pratiques artistiques pour contribuer à leur épanouissement et leur sociabilité ; accueil également les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires. Les familles sont aussi invitées à être actrices de la vie de l'association en exprimant leurs attentes par rapport aux besoins concernant l'accueil de leurs enfants et lors des temps d'échanges enfants - parents.
2. « Valorisation du quartier Python-Duvernois » (Môm'Ganne 20e Portes) : une médiation artistique et culturelle permet de sensibiliser des enfants au style, à l'histoire et à l'architecture de leur quartier, elle se poursuit par des ateliers artistiques.
3. « Embellissement et valorisation du quartier » (Môm'Pelleport 20e) : continuité de projets d'amélioration du cadre de vie menés depuis quatre ans, en lien avec les associations locales. L'association mettra en œuvre une programmation artistique et citoyenne favorisant le lien social en valorisant la richesse et les différentes ressources du quartier.
4. « Les rendez-vous artistiques du square » (Môm'Didot 14e) : projets artistiques autour de la biodiversité et du vivre ensemble, notamment dans le cadre du nouveau square de la biodiversité. Ateliers spécifiques sur le thème de l'identité et la lutte contre les préjugés (égalité fille-garçon, philanthropie, identité culturelle, de genre...).

5. « Aux arts citoyens » (Môm'Tolbiac 13e) : projets artistiques, avec comme fil rouge la biodiversité et la sensibilisation des enfants et des parents à la richesse de la biodiversité à l'échelle de leur quartier, et au respect de l'environnement au travers d'actions artistiques et citoyennes.

L'association « Parrains Par Mille » pour son action de parrainage de proximité qui met en relation des enfants et adolescents, vivant dans leur famille et des marraines ou parrains bénévoles avec lesquels ils peuvent tisser des liens affectifs et éducatifs structurants. Le parrainage vient en réponse, particulièrement pour des familles monoparentales, à des situations d'isolement social, culturel, familial. Il s'inscrit dans une logique de prévention, d'aide à la parentalité et offre des temps de répit pour les parents. Cette action de parrainage cible particulièrement quatre arrondissements (13e, 18e, 19e, 20e) en s'appuyant sur des réseaux identifiés et de proximité de façon à enrichir le potentiel de bénévolat permettant de répondre au besoin des familles. Le nombre de parrainages dans ce secteur est de 106 en 2020 et concerne 86 familles. Cette année un renforcement de l'accompagnement des familles a été développé notamment avec des ateliers et des formations numériques ainsi que la création dès le premier confinement d'un groupe WhatsApp d'entraide réunissant 70 familles ce qui leur a permis d'être épaulées durant la crise sanitaire.

Par ailleurs, la DASES a attribué en 2020, une subvention à cette association d'un montant de 75.000 € pour du parrainage socio-culturel, socio-scolaire ou socio-professionnel pour des enfants et jeunes majeurs suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » pour son action de « soutien éducatif et organisationnel aux familles » développant des activités sportives et culturelles pour les jeunes de 6 à 17 ans. La prise en charge est proposée dès la sortie de l'école jusqu'à 19h00 et comprend l'aide aux devoirs. Des activités sont proposées le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires ainsi que des séjours. L'association favorise des temps d'accueil et d'écoute des parents et des activités de loisirs en famille. L'action, développée dans le 10e, s'étend dans les secteurs proches des 9e et 18e arrondissements. En 2019/2020, 400 familles, dont 492 enfants, ont fréquenté la Maison des Jeunes après l'école, le mercredi et le samedi ou pendant les vacances.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer un avenant à leur convention pluriannuelle d'objectifs avec ces associations, et de leur attribuer, au titre de l'exercice 2021, une subvention d'un montant global de 196.000 € selon la répartition suivante :

Association « Réseau Môm'Artre » :

- 141.000 € au titre de l'action pour les familles parisiennes (DFPE / Mission Familles)
- 5.000 € au titre de la culture (DAC / Sous-Direction de l'Éducation Artistique et des Pratiques Culturelles)
- 10.000 € au titre de la Politique de la Ville (DDCT / Service Politique de la Ville)
- 6.000 € au titre de la Vie Associative (DDCT / Service de la Vie Associative)

Soit 162.000 € au total pour cette association.

Association « Parrains Par Mille » : 20.000 € (DFPE / Mission Familles)

Association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » : 14.000 € (DFPE / Mission Familles)

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2021 DFPE 25 – DFPE / DAC / DDCT – Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Subventions (196.000 euros) avec trois associations « Parrains Par Mille », « Réseau Môm’Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » et la signature d’une convention pluriannuelle avec l’association « Parrains Par Mille » et d’un avenant avec l’association « Réseau Môm’Artre » pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19^e, 20e arrondissements.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 2, 3 et 4 février 2021 par lequel Mme la Maire de Paris propose l’attribution de trois subventions, la signature d’une convention pluriannuelle avec l’association « Parrains par Mille » et d’un avenant à convention pluriannuelle avec l’association « Réseau Môm’Artre » pour leurs actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne .

Vu l’avis du conseil du 9e arrondissement en date du janvier ;

Vu l’avis du conseil du 10e arrondissement en date du janvier ;

Vu l’avis du conseil du 12e arrondissement en date du janvier ;

Vu l’avis du conseil du 13e arrondissement en date du janvier ;

Vu l’avis du conseil du 14e arrondissement en date du janvier ;

Vu l’avis du conseil du 18e arrondissement en date du janvier ;

Vu l’avis du conseil du 19e arrondissement en date du janvier ;

Vu l’avis du conseil du 20e arrondissement en date du janvier ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e Commission,

Sur le rapport présenté par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 3e Commission,

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e commission,

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN au nom de la 7e commission.

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association « **Parrains Par Mille** » pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. Les textes de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 € est attribuée à l'association « **Parrains Par Mille** » (11e) pour son action de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements (47422 - 2021_04105).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un 2e avenant à la convention pluriannuelle avec l'association « **Réseau Môm'Artre** » pour le fonctionnement de ses six antennes parisiennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Les textes de l'avenant et de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 162.000 € est attribuée à l'association « **Réseau Môm'Artre** » (19e) pour le fonctionnement de ses six antennes parisiennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements (19394) selon la répartition suivante :

- Subvention au titre de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE-MF)
 - o Projet intitulé « Fonctionnement des 6 antennes parisiennes » : 141.000 € (2021_03565)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Culturelle (DAC-SDEAPC)
 - o Projet intitulé « Subvention globale - Réseau Môm'Artre - Collectivité parisienne » : 5.000 € (2021_03566)
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie, de Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT-SPV) : 10.000 € selon la répartition suivante :
 - o Projet intitulé « Môm'Ganne : Education et soutien à la parentalité au sein du quartier Python Duvernois » : 3.000 € (2021_01331)
 - o Projet intitulé « Môm'Ganne : Valorisation du quartier Python Duvernois » : 3.000 € (2021_01332)
 - o Projet intitulé « Compans Pelleport : embellissement du quartier de Môm'Pelleport » : 4.000 € (2021_01337)
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie, de Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT-SVA) : 6.000 € selon la répartition suivante :
 - o Projet intitulé « Môm'Ganne : Valorisation du quartier Python-Duvernois » : 1.000 € (2021_04000)
 - o Projet intitulé « Môm'Pelleport : Embellissement et valorisation du quartier » : 1.000 € (2021_06729)

- o Projet intitulé « Môm'Didot : Les rendez-vous artistiques du square » : 2.500 € (2021_00516)
- o Projet intitulé « Môm'Tolbiac : "Aux Arts Citoyens" » : 1.500 € (2021_00518)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 14.000 € est attribuée à l'association « **Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul** » (10e) pour son action « soutien éducatif et organisationnel aux familles » dans les 9e, 10e et 18e arrondissements (12365 - 2021_05285).

Article 6 : Les dépenses correspondantes, sous réserve de la décision de financement seront imputées de la manière suivante :

- sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : 20.000 €, 141.000 €, et 14.000 € sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris ;
- sur les crédits de la Directions des Affaires Culturelles : 5.000 € sur le chapitre fonctionnel 933, rubrique élémentaire 3111, nature 65748 sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris ;
- sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires – Service Politique de la Ville : 10.000 € sur le chapitre fonctionnel 935, rubrique élémentaire 520, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.
- sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires – Service de la Vie Associative : 6.000 € sur le chapitre fonctionnel 930, rubrique élémentaire 5200, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.